



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 8341

Texte de la question

M Claude Miqueu attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la situation des agents des directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. En effet les effectifs de ces directions devraient être amputés d'une cinquantaine de postes, ce qui semble indiquer une poursuite du « plan Monory » qui prévoyait la suppression de 400 emplois à l'ancienne direction générale de la concurrence et de la consommation. Cela irait à l'encontre des missions de protection du consommateur, d'aide et d'assistance aux collectivités locales qui sont celles de cette direction. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de donner aux agents des directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, les moyens d'assurer leur mission de service public.

Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont effectivement été réduits de 400 emplois entre 1986 et 1988. Cette réduction était justifiée par la suppression du contrôle des prix et par les économies attendues de la fusion intervenue à la fin de 1985, de l'ancienne direction générale de la concurrence et de la consommation et de l'ancienne direction de la consommation et de la répression des fraudes. Les suppressions d'emploi figurant au budget de 1989, qui se montent en réalité à 32 emplois, ne constituent en aucun cas une suite de l'opération qui vient d'être rappelée, mais traduisent, pour la DGCCRF, l'effort demandé à la plupart des administrations en vue d'une réduction des dépenses de l'Etat et d'une amélioration de la productivité des services publics. Il sera procédé, pour la préparation du projet de loi de finances pour 1990, à un examen attentif des besoins engendrés par l'accroissement de certaines des missions de la DGCCRF et, en particulier, ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, de celles de ces missions qui touchent à la protection des consommateurs, notamment en matière de sécurité des biens et des services mis sur le marché.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8341

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 315